



# **L'utilisation du PAAC dans la demande de Prestation de Compensation du Handicap**

**Caroline COINAUD-DREVILLE**  
**Ergothérapeute SAMSAH 92**

# La Prestation de Compensation du Handicap

- Aide financière versée par le département
- GEVA : Langage/vocabulaire commun nécessaire pour attribuer de façon équitable et individuelle une aide financière en fonction des difficultés recensées
- Accès conditionné à au moins 1 difficulté Absolue ou 2 difficultés Graves dans les 5 actes essentiels de la vie quotidienne.
- Difficultés d'évaluation des personnes cérébro-lésées et Handicap Invisible: PAAC GEVA-compatible.

# Le PAAC

## Profil d'Autonomie de l'Adulte Cérébro-Lésé.

- Outil créé par C Taillefer et L. Devos dans le cadre du droit à compensation des personnes cérébro-lésées afin de mieux répondre aux besoins en aides humaines dans le cadre de troubles cognitifs et comportements associés.
- GEVA-compatible
- Au SAMSAH92 , le PAAC est transmis dans le cadre d'une demande de PCH.

# Limitations d'activités, restrictions de participation sociale et troubles cognitivo-comportementaux

- Evaluer la capacité à la **réalisation effective** des activités dans un contexte de compensation, en présence de troubles cognitifs et comportementaux, nécessite de vérifier si l'activité est réalisée de façon:
  - **Autonome**
  - **Appropriée**
  - **Répétitive**
  - **Efficace**
  - **Régulière**
  - **en totalité,**...quels que soient les **distracteurs**, les **circonstances**, les **ajustements** nécessaires, **sans aucune aide même s'il s'agit d'encouragements**, dans un délai **acceptable** pour l'organisation de la journée en tenant compte des **contraintes familiales et/ou professionnelles**.

- Les variables **environnementales** (architecturales, humaines) et les facteurs **personnels** sont à prendre en considération qu'ils soient **facilitateurs** ou qu'ils représentent un **obstacle** à la réalisation de l'activité.

# L'évaluation situationnelle

- Le niveau d'autonomie de la personne cérébro lésée est évalué au moyen du **Profil des activités de la Vie Quotidienne**.
- L'objectif est de déterminer comment elle réalise la tâche:
  - **Réalise Seul (RS)** : sans aide humaine ni technique, sans stimulation, sans supervision. L'activité est non altérée
  - **Réalise avec compensations (RC)** : Seul, sans aide humaine ni technique, sans stimulation, sans supervision, avec lenteur ou compensation auto gérée ou conditions particulières. L'activité est non altérée
  - **Réalise Partiellement (RP)**: Avec aide humaine ou technique partiellement ou stimulation ou supervision sporadiquement. Activité altérée sans aide.
  - **Absence de Réalisation (AR)**: dans toutes ces composantes (y compris par manque d'initiative)
  - **Non applicable (NA)**

- En ressortent des besoins en aides techniques et humaines qui aboutissent à des préconisations de l'ergothérapeute.
- Elaboration de devis pour les aide-techniques
- Recensement des aides préconisées dans la synthèse des besoins...

# SAMSAH 92 CL

- Public:

Adultes cérébro-lésés présentant un handicap reconnu par la MDPH 92 et titulaire d'une orientation SAMSAH délivré par la CDAPH.

- Rôle:

- Evaluation dans le milieu de vie de la personne
- Accompagnement dans l'élaboration du projet de vie de la personne
- Accompagnement dans la mise en place de compensations humaines et techniques nécessaires pour atteindre les objectifs de la personne.